

Comité Technique commun du 28 septembre 2018 RAPPORT (avis)

VILLE DE RENNES

PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE / DIRECTION DES SPORTS / SERVICE PISCINES ET BAINNADE / PISCINE DE BRÉQUIGNY

Réorganisation des missions d'encadrement

Pièces Jointes :

Annexe 1 : organigrammes actuel et proposé

Annexe 2 : fiches de postes

A. Contexte

Le service Piscines et Baignade de la Direction des Sports gère le fonctionnement des 4 établissements aquatiques municipaux (Bréquigny, Villejean, Saint-Georges et Gayeulles) ainsi que le site de l'étang d'Apigné en période estivale.

Il est aujourd'hui composé de 79 agents exerçant les métiers de chef de service, de responsables d'établissements, de Maîtres-Nageurs Sauveteurs, d'Agents d'Accueil et de Caisse ainsi que d'Adjointes Techniques.

Ces 4 équipements réunis comptabilisent chaque année environ 800 000 entrées. La grande diversité des publics accueillis (pratiquants "hors-structure", écoles primaires, collèges/lycées d'enseignement du second degré, établissements spécialisés, mouvement sportif, Pôle de haut-niveau etc ...) constitue un marqueur fort de l'exploitation de ces équipements publics.

Au-delà de la complexité d'organisation liée à cette typologie de publics accueillis, les piscines publiques d'accès payant nécessitent une grande rigueur dans leur gestion en raison de la sensibilité liée au traitement de différents sujets : prévention des noyades, normes sur l'hygiène et la qualité des eaux de baignade, gestion de la régie de recettes, traitement des incivilités, réglementation relative aux Etablissements Recevant du Public etc ...

Pour satisfaire les besoins exprimés par la popularisation rennaise, ces 4 piscines proposent en outre une très grande amplitude d'ouverture et sont, à ce titre, ouvertes tous les jours de l'année à l'exception du 1^{er} mai, du 1^{er} novembre, du 25 décembre et du 1^{er} janvier et des 2 mois d'été en ce qui concerne la piscine Saint-Georges.

B. Enjeux

Depuis le mois d'avril 2018, le site de Bréquigny héberge le nouveau bassin nordique. Ce nouvel équipement de plein air propose 1250 m² supplémentaires de surface de bassin (10 lignes d'eau de 50 mètres) et double ainsi l'offre de nage de cette piscine déjà composée d'un bassin olympique de 8 couloirs de 50 mètres et d'un petit bassin d'apprentissage.

Pour accompagner le fort développement de cette installation aquatique (qui compte maintenant parmi les 5 plus grands complexes aquatiques français) et donc de l'offre, la municipalité a décidé en juin dernier la création de 13 postes supplémentaires (1 Agent Accueil et de Caisse, 4 Agent entretien, 6 ETAPS, 2 agents techniques Eau Air).

Après 6 mois de fonctionnement, nous constatons la très forte attractivité de cette nouvelle piscine et son succès auprès de la population. Nous estimons aujourd'hui que la barre des 500 000 entrées devrait être franchie après 12 mois d'exploitation.

Considérant les flux, la sensibilité de plusieurs sujets évoqués ci-dessus et inhérents à la gestion de ce type d'établissement (noyade, régie, incivilités, hygiène, enseignement etc ...) mais aussi le nouvel effectif d'agents travaillant dans l'équipement (35) et la grande diversité des métiers et tâches qui y sont exercés, il est nécessaire de renforcer et de mieux coordonner les différentes missions dévolues aux agents en charge de l'encadrement.

C. Méthodologie, concertation

La proposition a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des équipes qui travaillent au sein de la piscine de Bréquigny. Elle a en outre été évoquée avec les organisations syndicales soit à l'occasion de rencontres bilatérales soit de manière plus collégiale lors d'une réunion organisée au Palais Saint-Georges le 17 mai dernier.

D. Propositions

Cette évolution de l'organisation prend la forme suivante (cf organigrammes et fiches de postes joints en annexes) :

- La transformation des 3 postes de responsable d'établissement de baignade de catégorie B+ (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportive Principal de 1^{ère} classe) en catégorie A (Conseiller territorial des Activités Physiques et Sportives ou attaché territorial).
- La création d'un poste d'adjoint au responsable de la piscine, catégorie B, dont la proposition de fiche de poste est jointe en annexe.
- Sur le modèle d'organisation en vigueur au sein des 3 Secteurs Vie Sportive de la Direction des Sports, la transformation d'un poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise dédié, pour 50 % de son temps de travail, à des missions de management et de coordination du travail réalisé par les 12 adjoints techniques affectés à cet équipement aquatique.

Les représentants du personnel du Comité Technique commun sont invités à émettre un avis sur les propositions contenues dans ce rapport.